
Procès-verbal de la célébration de la fête de la commune de La Réole (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la célébration de la fête de la commune de La Réole (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 98-99;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0098_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

c'

[*La société populaire et révolutionnaire de Bou à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (40)

Liberté, Fraternité, Égalité
République française une et indivisible
ou la mort.

Citoyens représentans

Les cultivateurs de la commune de Bou paisible dans leurs chaumières ont appris avec indignation l'assassinat de Tallien. Mais aussi ils savent que les traitres, qui ont provoqué ce crime ont manqué leurs coups, que l'égide républicaine en a garanti et qu'enfin il respire.

Citoyens représentans

Il est un terme à l'intrigue et à la malveillance, l'extermination du chef et de ses complices et la prochaine punition de la faction nous annonce bientôt le beau soleil de la république : continués augustes représentans votre carrière énergique : punissez les traitres, les fripons et les aristocrates ; pour nous avec nos instrumens ruraux nous allons nous occuper de nos travaux ordinaires pour faire fleurir cette république que nous chérissons et nous jurons de la maintenir en dépit de ceux qui, en criant qu'ils la veulent, la déchirent et assassinent la liberté, nous jurons aussi de ne connaître pour point de ralliement que la Convention nationale.

Vive la république, vive la convention nationale, vivent nos braves armées victorieuses, périsent tous les intrigants et les traitres.

Salut et fraternité.

Fait à Bou ce 30 vendémiaire l'an 3^e de la République française une et indivisible et démocratique ou la mort en dépit de tout nos scelerats ennemis.

JACQUEIN, greffier et 20 autres signatures.

d'

[*Extrait des registres de la société des Amis de la Liberté et de l'égalité de Mont-Arrast, le 30 vendémiaire an III*] (41)

Liberté, Égalité, unité, indivisibilité
de la République ou la mort.

Extrait des registres de la société des Amis de la liberté et de l'égalité séant à Mont-Arrax cy-devant St-Clar, chef lieu du canton, district de Lectoure, département du Gers.

Du decadi 30 vendémiaire l'an trois de la République une et indivisible.

Présidence de Maignaut

La société s'est levée en masse (sur la lecture de l'adresse de la Convention nationale aux Français contenue dans le Buletin du 18^e vendémiaire) et a juré de défendre jusques à la mort les principes républicains qu'elle exprime : un membre a présenté dans l'instant un projet d'adresse, qui a été voté par acclamation, pour être envoyé sur le champ à la convention nationale, aux comités de Salut public, de Sureté générale et de Legislation.

Suit l'adresse

Citoyens Représentans.

Oui, restés à votre poste pour asseoir sur la France ces principes impérissables de la liberté et du républicanisme que vous ressentés et que vous exprimés si bien : qu'ils périssent dans le même tombeau que l'aristocratie et le modérantisme, ces hommes de sang qui voudroient usurper l'autorité nationale et attenter à la Convention : elle sera toujours notre point de ralliement et nous mourrons pour la défendre ; que toutes les factions tombent, que tous les cœurs soient unis ; que la loi, que vos décrets, que l'amour de la patrie soient la règle de leur conduite et de leurs actions.

MAIGNAUT, *président*, CANTELOUP,
LALOUPE, *secrétaires*.

e'

[*Procès-verbal de la célébration de la fête, ordonnée par la loi du 7 vendémiaire an III, de la commune de La Réole, département du Bec-d'Ambès, le 3^e decadi de vendémiaire an III*] (42).

Égalité, Liberté.

Le troisième decadi de vendémiaire, 3^e année de l'ère républicaine ; en exécution de la loi du sept de ce mois, la fête des victoires remportées par les armées de la République française sur les tyrans coalisés, a été célébrée par la commune de la Réole, comme suit.

L'administration de district, le tribunal judiciaire, le bureau de conciliation, la justice de paix, le comité de surveillance révolutionnaire, les commissaires des fêtes publiques envoyés par la société populaire, les membres composant la municipalité, se sont réunis à une heure de l'après midi à la maison commune. Là, ils ont pris chacun une branche de chêne-vert, et soudain, sont entrés dans le centre d'une compagnie de vétérans et d'un détachement de la garde nationale, rangés en ordre à l'issue de cette maison : ils sont partis dans cet ordre, en chantant les hymnes de la liberté, précédés et suivis d'un peuple immense et d'une musique

(40) C 326, pl. 1415, p. 9.

(41) C 326, pl. 1415, p. 7 et 8.

(42) C 324, pl. 1396, p. 4.

guerrière, pour se rendre au temple consacré à l'être suprême.

Le cortège arrivé au temple, on a fait lecture de l'adresse de la Convention nationale au peuple français; elle a été couverte d'applaudissemens, des cris réitérés : vive la Convention nationale, les pères les sauveurs du peuple! vive la république! ont fait retentir les voutes de ce temple. La joie, la sérénité qu'inspirent le triomphe de la vertu sur le crime des tyrans qui, avant les journées des 9 et 10 thermidor couvroient la France de stupeur, étoient peintes sur tous les visages et pénétoient tous les coeurs. Ces cris d'allégresse et d'enthousiasme ont enfin succédé à la terreur. Le peuple est content et benit la Convention nationale.

On a ensuite fait connoître aux citoyens les nouvelles victoires de l'armée française, insérées au Bulletin.

Les autorités constituées ont successivement rendu le compte qu'ils doivent au peuple de leurs opérations décadaires.

L'agent national de la commune, le président de la société populaire, ont prononcé des discours énergiques, sur les circonstances : la cérémonie s'est terminée comme elle a commencé par le chant de l'hymne à la liberté et par les cris répétés : vive la Convention nationale! vive la République!

Sortis du temple, tous les citoyens se sont rendus à la sale des fêtes publiques de la commune, un bal s'est dressé, et à terminé cette heureuse journée.

Le conseil général de la commune à arrêté que le présent procès verbal sera envoyé à la Convention nationale pour la certifier que la fête ordonnée, a été célébrée par le peuple de la commune de la Réole qui ne reconnoitra jamais d'autre point de ralliement que la Convention.

*Suivent les signatures du maire,
de 7 officiers municipaux, de 4 notables,
de l'agent national de la commune et de
LAZQUEY fils, secrétaire-greffier.*

f

[*La société populaire régénérée de Layrac à la Convention nationale, s. d.*] (43)

Égalité, Fraternité, Liberté.
Vive la République.

Représentans du peuple

C'est au milieu des plus vifs applaudissemens et des cris mille fois répétés de vive la république, vive la Convention, que votre adresse au peuple français a été lue dans notre société.

Les principes de sagesse et de justice qu'elle renferme sont dignes des Solon et des Lycurgue. Votre attention constante à maintenir et à affermir le gouvernement républicain, vous assurent les suffrages de la nation entière ainsi que sa confiance.

Cette société affermie depuis longtems dans les principes republicains jure qu'elle versera jusques a la dernière goutte de son sang pour le maintien de la liberté et de l'égalité : elle jure aussi de se lever en masse pour vous faire un rempart et garantir vos vies des atteintes que les malveillans pourroient porter a vos sages décrets et à l'inviolabilité de la représentation nationale.

Vous avés éloigné de vous ces hommes de sang, ces monstres qui ne respirent que le meurtre et le carnage; ces ambitieux qui ne visent qu'à la suprématie; ces intrigans qui dans le trouble et l'anarchie ne cherchent qu'à s'enrichir au dépens de leurs victimes; nous ne voyons plus aujourd'huy au milieu de vous que des hommes vertueux, qui animés du feu sacré de la liberté, ne respirent et ne veulent que la prospérité et le salut du peuple.

Le vaisseau est dans le port, vos sages et prevoiantes manoeuvres l'y ont conduit, les victoires cumulées de nos deffenseurs l'y affermissent. Restés a vos postes, Représentans, continués à tenir d'une main assurée le gouvernail jusques au moment prochain et heureux ou nos ennemis écrasés de toutes parts seront forcés de vous demander humblement la paix.

Vous jouirés alors du fruit de vos travaux en donnant la paix a toute l'europe et en rendant le peuple français complètement heureux.

Vive la République, Vive la Convention.

BERNI, *président*, DELSINE, DEFORCADE,
secrétaires et 55 autres signatures.

g'

[*Les citoyens de la société populaire et les citoyens des tribunes au président de la Convention nationale, Rennes le 4 vendémiaire an III*] (44)

Égalité, Liberté, Fraternité

Citoyen président

Les grands principes de justice et de vertu proclamés par la Convention nationale, ont électrisé toutes les âmes républicaines.

Les patriotes de la société populaire de Rennes et des tribunes se sont hâtés de lui en témoigner leur reconnaissance dans l'adresse cy incluse dont tu voudras bien lui faire part.

[*La société populaire et les citoyens des tribunes de Rennes à la Convention nationale, s. d.*] (45)

Citoyens Législateurs,

Dejà nous vous devons le juste tribut de notre reconnaissance pour le don précieux que vous nous avez fait d'un représentant humain,

(43) C 326, pl. 1415, p. 6.

(44) C 326, pl. 1415, p. 4.